

Mission Permanente
du Royaume du Maroc



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Genève

Déclaration de M.Mohammed BENJABER

Conseiller

**Mission Permanente du Royaume du Maroc
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres
Organisations Internationales à Genève**

**Réunion annuelle des États parties à la
Convention sur certaines Armes Classiques
Genève, 24-25 novembre 2005**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre désignation à la présidence de la réunion des Etats parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et vous assurer du total soutien et de la pleine coopération de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre mission. Je tiens de plus à saluer votre action en tant que coordonnateur sur la question des mesures pour favoriser le respect de la Convention. Vous avez entrepris de multiples initiatives et n'avez ménagé aucun effort pour faire avancer nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour féliciter les coordonnateurs des groupes d'experts gouvernementaux les ambassadeurs Jayant Prasad de l'Inde en tant que coordonnateur sur la question des restes explosifs de guerre et Markku Reimaa de Finlande en tant que coordonnateur sur la question des mines autres que les mines antipersonnel. Leurs efforts louables conjugués à ceux des Présidents des réunions des Experts Militaires nous ont permis de réaliser des avancées substantielles dans les travaux en cours.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc a toujours oeuvré pour le respect des principes du droit international dans le domaine du désarmement. Il a aussi toujours soutenu la poursuite de la codification et du développement progressif des règles du droit international applicables dans les conflits armés.

Ma délégation ne peut donc que se féliciter de la tenue des travaux de cette réunion qui traduit incontestablement la volonté de la communauté internationale d'œuvrer en concert pour le renforcement de la Convention sur les armes classiques.

Tout particulièrement, les discussions entamées sur un programme de sponsoring propre à la CCW constituent pour nous une bonne nouvelle. En effet, Nous avons régulièrement attiré l'attention des Etats parties sur les difficultés rencontrées par plusieurs pays en développement pour garantir une participation régulière de leurs experts aux travaux de la Convention.

Nous considérons que le projet initial proposé par le secrétariat représente une bonne base de discussion sur les modalités d'un tel programme. Nous fournirons certainement des commentaires élaborés sur ce projet lors de nos rencontres futures.

Comme une première réaction, nous voudrions toutefois insister sur deux éléments:

- La priorité du programme de sponsoring devrait être accordée aux États parties disposant de ressources limitées. En effet, la Convention sur Certaines armes classiques est une Convention évolutive qui s'agrandit régulièrement de nouveaux Protocoles. Contrairement à plusieurs instruments internationaux où la ratification est une fin en soi, l'adhésion à la CCW ouvre aux États parties les portes d'un processus dynamique où, à condition d'avoir les ressources nécessaires, ils ont leur mot à dire.
- Le programme de sponsoring devrait être établi par les États parties à la CCW et garder une identité propre à la Convention. La proposition du secrétariat de gérer les ressources financières du programme par les Nations Unies dans le cadre d'un fonds en fidéicommiss paraît tout à fait raisonnable.

Monsieur le Président

Tout au long des trois sessions du GGE, nous avons eu l'occasion d'examiner divers documents et d'écouter plusieurs exposés sur l'application des principes du droit international humanitaire par les forces armées ainsi que sur l'amélioration de la conception de certains types particuliers de munitions. Des débats enrichissants s'en sont souvent suivis nous amenant vers davantage de compréhension mutuelle.

Concernant le Protocole V sur les restes explosifs de guerre, vous nous avez informés M. le président au début de la douzième session du GGE que 15 États ont déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétaire Général des Nations-Unies. La finalisation prochaine du processus de révision des autres versions linguistiques du Protocole V devrait permettre une meilleure dissémination de ce texte au niveau des États non-anglophones.

Monsieur le Président,

Le Maroc a ratifié le protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques relatif à l'interdiction et la limitation des Mines, pièges et autres dispositifs le 19 mars 2002.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de ce protocole, il a présenté son premier rapport national en décembre 2003. Des rapports résumés ont depuis lors été soumis annuellement au secrétariat de la CCW conformément aux nouvelles dispositions adoptées.

Mon pays croit fermement qu'il est nécessaire de continuer les efforts pour assurer l'universalité de la Convention et plus particulièrement de son Protocole II Amendé. Nous soutenons les initiatives visant à promouvoir la coopération entre États y compris ceux qui ne sont pas encore Parties à la Convention ou à certains de ses protocoles mais qui adhèrent à ses principes de base.

Ma délégation note avec satisfaction que les réunions du groupe d'experts gouvernementaux sur les Mines Autres que les Mines Antipersonnel ont été caractérisées par des débats d'une très grande richesse. Nous avons certes des divergences de points de vue, d'analyse et de conception, nous le savons et nous tenons à cette qualité de débat contradictoire. Nous sommes unanimes cependant à admettre que nos discussions n'avaient jamais atteint jusqu'à présent un stade aussi avancé et c'est donc avec une note d'optimisme certaine que nous pouvons envisager une concrétisation heureuse de nos travaux à l'heure de la prochaine Conférence d'Examen.

Monsieur le Président,

Ma délégation accorde beaucoup d'importance à la question du respect des dispositions de la Convention.

La Réunion de 2004 des États parties vous avait mandaté pour entreprendre au cours de la période intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et de présenter aux États parties un rapport adopté par consensus.

Nous avons pris bonne note de votre nouvelle proposition pour un mécanisme de vérification applicable à l'ensemble de la Convention telle qu'incluse dans le document CCW/GGE/XII/2. Nous avons aussi noté avec satisfaction les échos globalement positifs exprimés par une majorité de délégations à son propos. Nous sommes donc confiants dans le résultat de nos discussions futures à ce sujet et nous vous assurons encore une fois de notre haute considération de vos efforts.

Monsieur le Président,

L'échéance de la tenue de la troisième Conférence d'Examen se rapproche à grande vitesse. Nous avons déjà appelé lors de notre déclaration de l'année dernière au démarrage rapide des travaux de préparation de ce rendez-vous très important afin de lui garantir un plein succès.

Ma délégation note avec satisfaction la convergence des points de vue sur le lieu et la date de la Conférence, et surtout, sur l'utilisation du mécanisme existant du Groupe d'Experts Gouvernementaux dans le processus de préparation. En plus de ses avantages évidents en terme de coût, une telle approche a le mérite de permettre aux petites délégations de suivre adéquatement l'ensemble des discussions.

Nous espérons que le même esprit de convergence sera maintenu dans la détermination de l'identité du Président désigné de la Conférence d'Examen ainsi que lors des prochaines étapes du processus préparatoire.

Merci Monsieur le Président